



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Décembre 2017

Marchés

	Au 29/12	Var vs 1/12
EUR/CHF	1,1690	+0,7 %
USD/CHF	0,9744	-0,2 %
SMI	9.381,87	+1,2 %
Taux 10a	-0,069	+8 pb

Données officielles (g.a.)

- 273.273 bénéficiaires de l'aide sociale en 2016 (hors réfugiés et demandeurs d'asile), soit 3,3 % de la population
- nuitées hôtels et établissements de cure mai-octobre 2017: +5,9% en g.a.

ECONOMIE

Conjoncture : rebond de la croissance de l'économie suisse au T3 2017 (+1,2 % en g.a.)

Suite à la nette dépréciation du franc suisse par rapport à l'euro intervenue à compter d'avril 2017, la croissance du PIB suisse s'est établie à 1,2 % en glissement annuel au troisième trimestre (T3 2017), contre 0,5 % au trimestre précédent. Ce rebond de la croissance est attribuable aux échanges extérieurs, tirés par le dynamisme des exportations de biens au T3 (+6,4 % en g.a. hors objets de valeur), la consommation des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (+1,2 % en g.a. ; -0,1 pt de croissance par rapport au T2) et des administrations publiques (+1,6 % en g.a. ; +0,1 pt) s'étant inscrites dans la continuité des trimestres précédents. Corrélativement, le groupe de secteurs « *agriculture et industries* » est celui qui a connu la plus forte croissance de son PIB au T3 (+4,6% en g.a.).

Conjoncture : révision à la hausse des prévisions de croissance pour 2018 suite à la dépréciation du franc suisse et à l'accélération de la croissance mondiale

Dans ce contexte de reprise tirée par les exportations industrielles en lien avec le dynamisme accru des pays débouchés et avec la persistance – à ce stade - de l'euro à un niveau élevé relativement au franc suisse (entre 1,16 et 1,17 CHF pour 1 EUR), de nombreux conjoncturistes ont révisé à la hausse leurs prévisions de croissance pour 2018. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit que la croissance sera également soutenue par la demande intérieure :

- Nette accélération des investissements en biens d'équipement en lien avec le contexte international: « *les carnets de commandes des entreprises sont bien remplis, l'exploitation des capacités a nettement augmenté, et les conditions de financement sont bonnes* » ;
- Dépenses de consommation soutenues par la baisse du chômage au sens du SECO à 2,9 % en 2018 contre 3,2 % en 2017 en moyenne annuelle.

Prévisions de croissance (+ : révision à la hausse pour 2018)	2017	2018
SECO (Groupe d'experts de la Confédération) : +	1 %	2,3 %
BAK BASEL : +	1 %	2,4 %
Consensus centre d'études conjoncturelles (KOF) : +	1,1 %	1,9 %
BNS : +	1 %	Env. 2 %
Crédit Suisse : =	1 %	1,7 %
Economiesuisse : +	1 %	2,2 %

Les principaux risques pesant sur les prévisions du groupe d'experts de la Confédération sont :

- les risques politiques internationaux, notamment liés au Brexit, pouvant contribuer à une nouvelle pression à la hausse sur le CHF qui viendrait freiner les exportations suisses ;
- la politique économique des États-Unis (réforme fiscale en particulier) ;
- l'augmentation du nombre de logements vacants en Suisse, générant un risque accru de tassement marqué dans le secteur de la construction.

En lien avec la dépréciation du CHF par rapport à l'EUR, la BNS a révisé à la hausse ses prévisions d'inflation conditionnelle (*i.e.* sous l'hypothèse d'un maintien du Libor à trois mois à -0,75 % pendant les trois prochaines années) à 0,5% en 2017, 0,7% pour 2018 et 1,1% pour 2019.

Présence étrangère en Suisse : les filiales de groupes étrangers en Suisse représentent 470.000 emplois en Suisse, soit près de 10 % des emplois du pays

Selon l'OFS, 11.524 filiales de multinationales étrangères (*i.e.* dont l'entité tête de groupe est établie à l'étranger) étaient établies en Suisse fin 2015 et comptaient près de 470.000 emplois en Suisse. Elles étaient majoritairement actives dans le commerce de gros (16 % des emplois de ces filiales), le commerce de détail (7,9 %) et les activités liées à la finance (7,3 %). Avec 1.403 filiales (représentant 60.511 emplois en Suisse / 54.540 en EPT), la France se classe au 3^{ème} rang des pays étrangers dont les groupes comptent le plus de filiales en Suisse, derrière l'Allemagne (2.544 filiales) et les États-Unis (1.685 filiales) et devant le Royaume-Uni (1.297 filiales comptant 29.541 emplois).

Politique commerciale : le Conseil fédéral adopte des mesures visant à réduire le prix de certaines importations

Suite au dépôt de l'initiative populaire « *Stop à l'ilot de cherté – pour des prix équitables* », le Conseil fédéral a adopté des orientations ciblées poursuivant le même objectif que l'initiative - combattre les prix excessifs en Suisse – dont notamment :

- L'élaboration pour consultation – en lien avec le programme fiscal du Conseil fédéral – d'un projet de suppression unilatérale des droits de douane à l'importation de certains biens industriels, dont notamment les voitures, les vélos, les produits de soins corporels, les appareils ménagers ou les vêtements ; une telle suppression de droits de douane soutiendrait le pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité de l'industrie ;
- L'élaboration par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche d'un projet de réduction des droits de douane à l'importation d'une sélection de produits agricoles fabriqués à l'étranger mais pas en Suisse (ex : fruits exotiques dont bananes) ;
- De proposer un renforcement du principe « *Cassis de Dijon* », en réduisant le nombre d'exceptions, notamment en éliminant les divergences de la législation suisse concernant l'efficacité énergétique des appareils ménagers et la déclaration concernant le bois et les produits en bois ;
 - Concernant la mise sur le marché suisse des denrées alimentaires de l'EEE (dont UE), le Conseil fédéral a soumis à consultation (jusqu'au 23 mars 2018) un [projet](#) de remplacement¹ de la procédure d'autorisation préalable par une procédure de notification électronique de portée non-générale (prévoyant que chacun des producteurs / importateurs d'une denrée doit notifier sa mise sur le marché).

¹ Le projet prévoit de maintenir l'exclusion du principe « *Cassis de Dijon* » de certains produits agricoles (tels que les produits de montagne et d'alpage ou les produits biologiques), qui est régie par l'art. 10a OPPEtr (Ordonnance sur la mise sur le marché de produits fabriqués selon des prescriptions étrangères, RS 946.513.8).

Politique commerciale : le Parlement fédéral adopte la suppression des subventions à l'exportation de denrées alimentaires et leur remplacement par des subventions à la production

Le Parlement fédéral a adopté l'arrêté fédéral relatif à la mise en œuvre de la décision prise lors de la Conférence de l'OMC de Nairobi de supprimer les subventions à l'exportation d'ici fin 2020. Le Conseil fédéral a proposé de remplacer les subventions suisses à l'exportation de denrées alimentaires par des subventions à la production de lait et de céréales panifiables à hauteur de 67,9 MCHF. Le Parlement fédéral a porté le montant des subventions compensatoires à la production de lait et de céréales à 95 MCHF et a décidé d'en faire bénéficier les céréales destinées au fourrage. Pour mémoire, lors de la prise de décision des membres de l'OMC fin 2015, le Parlement fédéral a porté provisoirement les subventions à l'exportation de denrées alimentaires à 94,6 MCHF en 2016, contre 67,9 MCHF par an précédemment.

FISCALITE

BEPS : consultation sur le projet d'approbation de la convention multilatérale

Le Conseil fédéral a soumis à consultation (jusqu'au 9 avril 2018) un [projet d'arrêté fédéral](#) portant approbation de la *Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices* dite « [Convention BEPS](#) », signée par près de 70 Etats dont la Suisse le 7 juin 2017.

La convention multilatérale vise principalement à mettre en œuvre les standards minimaux BEPS qui ont un lien avec les conventions de non-double imposition (CNDI). Ces standards prévoient l'introduction dans le préambule de compléments sur les objectifs des CNDI, l'ajout d'une clause *contre l'utilisation abusive des conventions* et la modification des dispositions relatives au *règlement des différends dans le cadre d'accords amiables*. Conformément à sa politique en matière de lutte contre les doubles impositions, la Suisse est en outre favorable à la reprise de la clause d'arbitrage prévue dans la convention multilatérale.

Pour mémoire, la Suisse s'est engagée à reprendre les quatre normes minimales BEPS, ce qui consiste en l'obtention de résultats sur 4 des 15 « actions » du projet BEPS. Outre les deux actions évoquées supra pouvant être mises en œuvre dans le cadre des CNDI, la Suisse s'est ainsi engagée à mettre en œuvre deux actions BEPS - faisant partie des normes minimales - intitulées :

- « réexaminer la documentation des prix de transfert, ou déclarations pays par pays » : la législation suisse sur les échanges automatiques de déclarations pays par pays est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2017 pour de premiers échanges en 2020 ;
- « lutter contre les pratiques fiscales dommageables » : la suppression du privilège d'imposition des holdings et des sociétés à activité commerciale en Suisse nulle ou subsidiaire est prévue dans le cadre du projet fiscal 17 (entrée en vigueur prévue en 2020 sous réserve d'un référendum contre-législatif).

BEPS : le Conseil de l'UE a rappelé que la Suisse fait partie des 24 Etats et territoires engagés à supprimer leurs pratiques fiscales dommageables

En complément de sa liste noire des (17) juridictions fiscales non coopératives, le Conseil de l'Union européenne a dressé une liste d'Etats et territoires ayant pris des engagements de mise en conformité avec les disciplines fiscales internationales ; au sein de cette deuxième liste, 24 Etats et territoires, dont la Suisse et le Liechtenstein, apparaissent au titre de leur engagement à supprimer leurs pratiques fiscales dommageables d'ici 2018. La troisième réforme de l'imposition des entreprises ayant été rejetée en référendum, le Conseil fédéral prévoit désormais la suppression de ses (5) pratiques fiscales dommageables en 2020 via son « *projet fiscal 17* ».

INNOVATION

Fixation des objectifs stratégiques d'Innosuisse pour la période 2018-2020

Nouvelle agence fédérale pour l'encouragement de l'innovation fondée sur la science, Innosuisse reprend en 2018 la fonction de l'ancienne Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), centrée sur la capacité d'innovation des PME. Le Conseil fédéral a défini les objectifs stratégiques d'Innosuisse pour la période 2018-2020 dont :

- La mise en place d'un dispositif d'évaluation systématique des effets du soutien apporté ;
- Le soutien prioritaire sous forme d'encouragement des projets d'innovation (premier poste du budget d'Innosuisse) ;
- Un soutien aux start-up fondées sur la science et la technologie à fort potentiel de croissance afin de les aider à réaliser une croissance robuste et durable, dans une perspective de maintien et de création d'emplois en Suisse ;
- En matière de coopérations et de participations :
 - l'intégration d'Innosuisse dans le système national d'encouragement et sa coopération avec le Fonds national suisse afin de mieux exploiter les résultats de la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée et de l'encouragement de l'innovation ;
 - le renforcement de la coopération avec les acteurs régionaux et cantonaux de la promotion de l'innovation ;
 - des compétences vis-à-vis des pays étrangers : élaboration d'une stratégie pour la coopération avec des agences de financement étrangères ; soutien à la politique scientifique extérieure de la Suisse.
- Parmi les paramètres financiers, fixation d'un plafond pour les coûts de fonctionnement et d'un objectif pour Innosuisse d'acquisition de fonds de tiers.

La mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques relève de la responsabilité d'Innosuisse, qui dispose d'une autonomie de gestion et de sa propre comptabilité. Le Conseil fédéral exerce la surveillance au moyen d'une vérification annuelle de la réalisation des objectifs stratégiques sur la base des rapports rendus par le conseil d'administration de l'agence. Le Conseil fédéral a défini des critères et des indicateurs à cet effet.

SECTEUR FINANCIER

Banque : Crédit Suisse et UBS s'attendent à ce que la réforme fiscale aux Etats-Unis génère une dépréciation de leur actif de respectivement 2,3 et 3 Mds CHF

La réforme fiscale adoptée par le président des Etats-Unis le 22 décembre devrait entraîner une dépréciation des actifs d'impôt différé de Crédit Suisse et d'UBS de respectivement 2,3 Mds CHF et 3 Mds CHF, selon les chiffres communiqués par les deux grandes banques suisses elles-mêmes. Lors de l'annonce de ce chiffre, Crédit Suisse a affirmé que cette dépréciation est un ajustement comptable unique à « *impact minimal* » sur la capitalisation du groupe.

Fintech : des jeunes pousses de la cryptomonnaie envisagent d'étendre leur activité en Suisse

Selon swissinfo.ch, inspirées par le succès de Bitcoin Suisse SA et de Bity SA, d'autres jeunes pousses de la cryptomonnaie dont notamment Swiss Crypto Exchange AG, Smart Valor AG, Melonport AG, Lykke AG, SwissBorg Invest SA et Crypto Finance AG envisagent d'étendre leur activité en Suisse soit en demandant une licence bancaire soit en s'associant à des banques existantes.

Electricité : adoption de la loi sur la transformation et l'extension des réseaux électriques

Issue d'un projet du Conseil fédéral faisant partie de la Stratégie énergétique 2050, la loi adoptée par le Parlement fédéral vise à optimiser le réseau électrique et à ce que de nouvelles lignes soient construites seulement si cela s'avère nécessaire. Dans ce but, elle prévoit notamment :

- une accélération des procédures d'autorisation de construction et une hausse de leur transparence ;
- la suppression de certains goulets d'étranglement relatifs au réseau électrique ;
- l'enfouissement généralisé des lignes à haute tension si cela ne coûte pas plus de trois fois plus cher que des lignes hors sol.

A l'initiative du Conseil des Etats, des [mesures de soutien](#) aux gestionnaires d'un réseau de distribution ont été introduites dans la loi sur l'approvisionnement en électricité :

- ils ne seront plus tenus de « *répercuter proportionnellement sur les consommateurs captifs* » (baisse des tarifs notamment) les bénéfices datant de plus de cinq ans tirés du libre accès au réseau ;
- jusqu'à l'expiration du soutien à la grande hydraulique introduit par le premier volet de la stratégie énergétique 2050, ils pourront tenir compte dans leurs tarifs du coût de revient de l'électricité renouvelable - produite sur le territoire suisse - qu'ils fourniront.

Transports terrestres : points de suivi de la réunion du comité mixte de l'accord UE-Suisse

Lors de la 32^{ème} réunion du comité mixte de l'accord UE-Suisse sur les transports terrestres, ont notamment été évoqués :

- La demande suisse de participation à l'Agence ferroviaire européenne (ERA) qui, selon l'Office fédéral des transports (OFT), permettrait à la Suisse de faire valoir ses intérêts dans le processus de réglementation ferroviaire de l'UE et d'obtenir des gains en matière de coûts et d'homologation du matériel roulant ; selon le communiqué de l'OFT, la Commission européenne devrait obtenir un mandat de négociation début 2018 ;
- Des rapports publiés en 2017 par l'OFT, dont l'un indique que le Conseil fédéral pourrait envisager qu'une entreprise étrangère exploite des liaisons ferroviaires internationales seule, hors coopération avec un opérateur suisse ; des réflexions plus détaillées à cet effet sont prévues en 2018 ;
- Le projet sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI), actuellement discuté au Parlement fédéral, dont plusieurs éléments vont dans le sens des dispositions européennes (accès non discriminatoire aux sillons, droits des passagers, instance de régulation) ;
- La conférence ministérielle des pays du Corridor Rotterdam - Gênes qui sera organisée à Leipzig le 23 mai 2018 par la Suisse et l'Allemagne, dans le cadre du Sommet 2018 du Forum international des transports.

La prochaine réunion du comité mixte UE-Suisse est prévue en juin 2018 à Berne.

Environnement/climat : le Conseil fédéral a transmis au Parlement son projet de mise en œuvre l'engagement de la Suisse à réduire ses émissions de CO2 à l'horizon 2030, confirmé dans le cadre de la ratification de l'accord de Paris

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement fédéral son projet de révision de la loi sur le CO2 pour la période 2021-2030 en vue de mettre en œuvre l'engagement de la Suisse à réduire ses émissions de CO2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990 - en réalisant au moins 60 % de cette réduction sur le territoire suisse (et le reste à l'étranger)². Le projet propose le maintien voire le renforcement ponctuel des instruments existants dans les secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie :

- Transport (secteur émettant le plus de gaz à effet de serre) : objectifs de hausse de la part des carburants renouvelables dans les carburants fossiles et de diminution progressive des émissions de CO2 des voitures neuves, en accord avec l'Union européenne ;
- Bâtiment (2^{ème} secteur le plus émetteur) : maintien de la taxe sur le CO2 (et de son affectation partielle au Programme Bâtiments jusqu'en 2025), avec une hausse potentielle de son montant jusqu'à 210 CHF/tonne ; si les émissions de ce secteur n'ont pas diminué d'au moins 50 % d'ici 2026 / 2027, des valeurs limites contraignantes pour les bâtiments seront introduites dès 2029 ;
- Industrie : intégration, dans le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) suisse, des émissions de l'aviation civile et des centrales thermiques à combustibles fossiles, sachant que le Conseil fédéral a soumis au Parlement, pour approbation, l'accord de couplage avec le SEQE de l'UE – dans l'objectif d'une mise en œuvre avant 2020 ;
- Agriculture : objectif d'inclusion de ce secteur dans la politique climatique suisse, par des mesures à définir dans la législation y relative.

Le projet prévoit également des dispositions sur l'adaptation aux changements climatiques, via le renforcement de la coordination entre la Confédération et les cantons dans les domaines de la prévention des risques, de la gestion des événements et de la détermination des besoins financiers.

Environnement : le secteur de l'environnement représente 3,2 % du PIB suisse

Selon une première estimation publiée par l'OFS, le secteur suisse de l'environnement – selon le périmètre défini au plan international³ - a généré 21,3 Mds CHF de valeur ajoutée en 2016 :

- 6,9 Mds CHF dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- 14,4 Mds CHF dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, dont :
 - o 6,3 Mds CHF dans la production d'énergie renouvelable ;
 - o 6,6 Mds CHF dans la gestion et les économies d'énergie, cette sous-catégorie ayant connu une progression de sa valeur ajoutée de 177 % par rapport à 2008.

Ce secteur est assez intensif en travail, puisqu'il représente 3,2 % du PIB suisse et 3,8 % des emplois en équivalents plein temps (150.200).

² Pour atteindre ses objectifs de réduction de ses émissions de CO2, la Suisse devrait réduire entre 2021 et 2030 :

- Ses émissions nationales d'environ 6,6 M tonnes éq.-CO2 (compte tenu des progrès attendus d'ici 2020) ;
- Ses émissions à l'étranger de 8,5 M t éq. CO2.

³ Comprenant les activités qui produisent des biens ou des services :

- destinés à protéger l'environnement en prévenant, en réduisant ou en éliminant toute dégradation de l'environnement (dont la pollution) ou à gérer les ressources naturelles en préservant, en maintenant ou en augmentant leurs stocks de façon à éviter leur épuisement ;
- spécifiquement conçus pour être plus propres ou moins gourmands en ressources que des biens d'usage équivalent.

UE-Suisse : la Commission européenne octroie à la Suisse une décision d'équivalence valable un an s'agissant de l'obligation de négociation (MiFIR 23)

Compte tenu des spécificités de la relation UE-Suisse et en particulier de l'accès étendu au marché UE dont dispose la Suisse, la Commission européenne a octroyé à la Suisse une décision d'équivalence limitée à un an concernant l'« *obligation de négociation* » prévue à l'article 23 du règlement UE MiFIR, s'appuyant sur les conclusions du Conseil selon lesquelles l'accès de la Suisse au marché UE ne saurait être renforcé tant qu'un accord institutionnel ne sera pas en place ; un tel accord fournirait un mécanisme de règlement des différends qui permettrait notamment de garantir une interprétation commune du droit du marché intérieur.

La Suisse estimant remplir les conditions techniques nécessaire à la reconnaissance de l'équivalence au titre de l'article 23 MiFIR, la présidente de la Confédération pour 2017, Doris Leuthard, est intervenue devant la presse pour indiquer que le Conseil fédéral prévoit – afin de soutenir la compétitivité de la place financière suisse – de soumettre au Parlement fédéral un projet de loi visant à supprimer les droits de timbre relatif à l'émission d'actions et d'obligations – projet envisagé de longue date. Elle a également indiqué que le Conseil fédéral n'excluait pas de modifier son projet de renouvellement de la contribution de la Suisse à l'UE élargie (environ 1 Md CHF sur 10 ans destinés à des projets dans les Etats devenus membres de l'UE en 2004, 2007 et 2013).

UE-Suisse : actualisation complémentaire de l'accord sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité

Le comité mixte Union européenne (UE)-Suisse a mis à jour l'*Accord UE-Suisse sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité* (ARM) dans les secteurs :

- des dispositifs médicaux : reconnaissance des organismes d'évaluation de la conformité dans le cadre de la nouvelle réglementation – sachant que la prochaine révision de la réglementation qui aura lieu en 2020 en Suisse et dans l'UE devrait – selon le communiqué suisse - nécessiter une nouvelle mise à jour de l'ARM ;
- des équipements de protection individuelle (casques, gants de protection, lunettes, etc.), des appareils à gaz et des transports à câbles (téléphériques) : dans ces secteurs, l'adaptation de l'accord clarifie les responsabilités entre les fabricants, les mandataires et les importateurs entre la Suisse et l'UE en évitant la duplication de certaines obligations.

Les modifications entrent en vigueur immédiatement, ce qui permet aux fabricants des secteurs concernés de continuer à distribuer leurs produits sur le territoire de l'autre partie sur la base d'une seule évaluation de la conformité (en Suisse ou dans l'UE).

Pour mémoire, les évaluations de la conformité sont les tests, les inspections ou des certifications effectués par des organismes accrédités et notifiés qui garantissent la conformité des produits avec les prescriptions applicables. En juillet, une adaptation de l'ARM avait permis d'actualiser sept des vingt secteurs couverts, lesquels représentent - en incluant l'intégralité des échanges de produits pharmaceutiques et chimiques, pour lesquels seule une partie de l'évaluation de la conformité est couverte par l'accord (« *Bonnes pratiques de fabrication* » et « *Bonnes pratiques de laboratoires* ») - plus de deux tiers des échanges de produits industriels UE-Suisse.

France-Suisse : première rencontre du Ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian et de son homologue suisse Ignazio Cassis

Au cours de leur rencontre à Paris le 20 décembre 2017, le Ministre des affaires étrangères et le chef du Département fédéral des affaires étrangères se sont félicités de la grande qualité des relations entre la France et la Suisse, qui ont des liens historiques anciens et denses. Ils ont notamment :

- salué l'autorisation par le Parlement français de la ratification de l'accord sur la fiscalité applicable aux entreprises suisses opérant dans l'enceinte de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EuroAirport) – situé sur le territoire français – désormais en vigueur ; le chef de la diplomatie suisse a souligné la sécurité juridique apportée aux entreprises par cet accord, qui permet de maintenir les importantes infrastructures gérées par les deux pays, tout en favorisant la création de nouveaux emplois sur place (pour mémoire, Easyjet a annoncé la réalisation d'investissements importants à l'Euroairport) ;
- confirmé l'aboutissement des négociations relatives à la convention d'aide sociale de 1931.

Le Ministre des affaires étrangères et son homologue suisse ont également évoqué les questions internationales (asile notamment) et la relation UE-Suisse.